



la surveillance de M. Mallet, major-général de la marine, qui avait sous ses ordres, pour les dispositions de détail à prendre, MM. Villeblanche, lieutenant de vaisseau, et M. Cercey, enseigne, tous les deux attachés à l'état-major-général de l'armée. Il s'est effectué sur le Quai, vis-à-vis l'hôtel-de-ville, au moyen de bateaux lestés qui de là transportaient les troupes à bord des bâtimens en rade.

On a embarqué les deux premières brigades de la 1<sup>re</sup> division, formées des 2<sup>e</sup> léger, 3<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 37<sup>e</sup> de ligne. La 2<sup>e</sup> brigade, formée des 20<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup>, est restée à terre; la violence du N. O. qui ventait très-frais vers les deux heures de l'après-midi, a obligé de suspendre l'embarquement. Plusieurs bateaux chargés de soldats n'ont pu même regagner leurs bords que vers la fin de la journée, après la chute du vent.

Demain 12, l'embarquement de la cavalerie doit s'effectuer à Castineau, en même tems que celui des 20<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> de ligne aura lieu vis-à-vis l'hôtel-de-ville.

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> brigades s'embarqueront les 13 et 14. Ainsi les opérations d'embarquement seront terminées le 15, et ce jour là, suivant toutes les prévisions, la flotte mettra à la voile.

— Les 20<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> de ligne bivouaqueront jusqu'à demain matin sur le Champ-de-Mars, dans les fossés et sur les glacis de la place. On leur a livré des ceintures en flanelle, des coiffes à schako en toile blanche, et deux kilos de paille par chaque homme pour former leur bivouac.

— Lorsque le moment du départ sera arrivé, la division du convoi qui se trouve mouillé en rade lèvera l'ancre et sortira de la baie avant que l'escadre n'ait fait aucun mouvement d'appareillage. Elle l'attendra en dehors du goulet, où elle sera ralliée par les bâtimens de guerre.

Les bâtimens du convoi dont la présence n'est pas immédiatement nécessaire, se rendront en divisions séparées, sous l'escorte de plusieurs bâtimens de guerre, à Palma où ils attendront des ordres ultérieurs.

— Le convoi des transports, composé d'environ 460 bâtimens sans y comprendre les petits bateaux, se partage en 5 divisions commandées par trois capitaines de frégate. MM. Lemer, Regnard et Feu sont désignés pour ces commandemens.

Chaque division se subdivise en 4 sections; les 16 sections sont commandées par les 16 lieutenans de vaisseau dont les noms suivent : MM. St-Haouen, Métrier, Fournier, Ricaudy, Chiusse, Laroque-Chanfray, Segrétier, Aubry-Bailleul, Lachaise, Massiou, de Saint-Laurent, Vermote, Lartigues, Sibille, Redif et de Vitrolles.

— Lorsqu'on devra effectuer le débarquement de nos troupes sur les côtes d'Afrique, il sera formé trois lignes d'embarcations, qui attaqueront la côte l'une après l'autre. La première ligne sera dirigée par M. Remquet, capitaine de frégate, major-général de l'armée; la seconde par M. Salvy, capitaine de frégate du vaisseau-amiral, et la troisième par M. Deloffre, capitaine de frégate du second vaisseau-amiral. Cet officier est nommé, en outre, capitaine de *plage*, et sera chargé spécialement de mettre ordre au débarquement successif du personnel et du matériel de l'armée.

— M. le consul du roi, Mahélin, est arrivé le 10 à Toulon.

Cet agent, que distinguent particulièrement d'anciens et honorables services, se rend, dit-on, en toute hâte à Mahon, avec la mission expresse du gouvernement, et le but d'aplanir quelques différends survenus entre notre consul et les autorités espagnoles de cette place.

On ajoute que son séjour aux îles Baléares pourra faciliter beaucoup les opérations de notre expédition d'Afrique.

— A compter du 11, la troupe reçoit de la marine sa subsistance; il lui est accordé une ration en sus pour le déjeuner tant qu'elle sera à bord.

Le brick la *Cigogne*, commandé par M. Barbier, lieutenant de vaisseau, venant de Navarin, est arrivé le 8; la corvette le *Tarn*, commandée par M. Lagarde, capitaine de frégate, venant de Brest, la frégate la *Magicienne*, commandée par M. Bagné, capitaine de vaisseau, venant également de Brest, et la gabarre la *Truite*, commandée par M. Miégevill, lieutenant de vaisseau, venant de Cherbourg,

sont arrivés le 9; le brick le *Dragon*, commandé par M. Leblanc, capitaine de frégate, est arrivé le 10, venant de Marseille.

Les vaisseaux le *Nestor*, le *Superbe* et la frégate l'*Aréthuse*, sont arrivés ce soir. Ces bâtimens n'ont pas encore pris leur entrée.

— Par dépêche ministérielle du 1<sup>er</sup> de ce mois, il est accordé aux officiers de l'armée navale, embarqués, le paiement de traitement de table sur le pied colonial, c'est-à-dire, moitié en sus de celui qu'ils reçoivent dans les mers de l'Europe, et il sera payé pendant la campagne qu'ils vont entreprendre.

Cette disposition sera applicable aux officiers commandans les divisions et les sections du convoi, *passagers* à bord de ces bâtimens; mais le traitement ainsi réglé sera payable aux capitaines chargés de les nourrir.

Les avances seront établies, pour le capitaine, sur le pied d'un mois qui ne soit pas susceptible de reprise, et il sera tenu compte de l'excédant de séjour à bord des *passagers*, aux capitaines.

Cette augmentation de traitement de table, pour les officiers de vaisseau, doit courir à compter du 1<sup>er</sup> mai et celle des officiers *passagers*, à compter du jour de leur embarquement.

— Nous avons reçu des lettres d'Alexandrie qui n'ont pas plus de 25 jours de date. Rien ne paraît plus inexact, pour ne pas dire faux, que tout ce qu'on annonce sur l'état actuel de l'Égypte; il y a 27 jours, tout y était tranquille, et on ne préparait aucune expédition militaire. Le pacha n'a point fait de débarquement; il se contente de tenir sa flotte prête et de concentrer ses forces sur les villes principales du littoral de l'Égypte, Damiette, Rosette et Alexandrie.

La flotte composée de trois frégates de 60, de six corvettes et de huit bricks, croise depuis deux mois devant Alexandrie sous les ordres de M. Letellier; mais elle ne s'écarte pas beaucoup, et ces évolutions ont pour but d'exercer les marins.

Trois Français, MM. Besson, Gestaing et Verlac, commandent en chef trois bâtimens; nous disons en chef, parce jusqu'ici les Européens ne commandaient qu'adjoints à un officier turc.

Il y a en armement dans le port d'Alexandrie une frégate de 60, deux corvettes et huit bricks.

M. de Cérisy, chef de l'arsenal, construit maintenant deux vaisseaux de 100 canons, deux corvettes et une gabarre.

Les travaux de l'arsenal ont pris un grand développement et sont poussés avec beaucoup d'activité; 800 ouvriers y sont employés, et M. de Cérisy semble se multiplier pour suffire à tout; Ibrahim-pacha lui-même passe la journée dans un des vaisseaux en construction, le surveille et excite les ouvriers au travail. Méhémet-Ali fait aussi de nombreuses visites à l'arsenal et contemple avec une joie enfantine ses vaisseaux qui s'élèvent.

La corderie est presque achevée, les côtés de ce bâtiment ont un développement de 1,200 pieds, ce sera un des plus beaux ateliers de ce genre.

Pour ce qui regarde l'administration maritime, on suit à la lettre les réglemens français, tant pour la comptabilité que pour la formation et la discipline des équipages.

Les officiers européens, chargés de l'instruction des marins, rendent très-bon témoignage de leur intelligence, de leur adresse et de leur capacité, surtout pour ce qui regarde le travail mécanique, les manœuvres, l'exercice; mais ils sont d'accord sur ce point, que s'ils apprennent vite, ils oublient aussi très-vite ce qu'ils ont appris. En effet, passant presque subitement d'une inaction complète à un travail quelconque, il faut que l'esprit s'habitue à classer, à retenir des idées, des notions, de l'instruction.

On commence à introduire, à bord des bâtimens, l'usage du bœuf salé; la fabrication de cette denrée pourrait peut-être présenter de l'avantage à un Européen qui voudrait s'en charger.

C'est toujours aux médecins européens que le service de santé est confié, tant dans la marine que dans l'armée de terre.

Ibrahim-pacha a mis toute sa confiance dans M. de Cérisy, qui la mérite à un si haut degré; il ne voit que par lui, et ne veut que par lui. Il lui a accordé toute espèce de pouvoir à l'arsenal, en lui disant amicalement: *Je te fais roi de l'arsenal*. Et dernièrement, à la fête du baïram, sur sa demande,

le pacha délivra deux cents galériens dont il avait refusé la grâce aux premiers dignitaires du divan.

Pendant les longues séances d'Ibrahim-pacha à l'arsenal, M. de Cérisy se tient toujours à côté de lui; il y est assis. Le prince, qui ne quitte pas l'arsenal de toute la journée, et qui même y prend ses repas, le fait dîner avec lui; et vient-on à lui offrir un cadeau, à la manière du pays, de suite il appelle cet habile ingénieur pour le partager avec lui. Par tous ces égards, il semble vouloir apprendre à ses sujets à honorer les connaissances et le mérite de cet homme qui rend dans ce pays le nom français si respectable.

M. Mimaut devient de plus en plus l'objet du respect et de l'attachement des Français qui se trouvent en Égypte. Dernièrement, il était au Caire, et là, comme à Alexandrie, sa seule occupation était de rendre service et de protéger les sujets de la France.

— Les réparations du bâtiment à vapeur la *Ville-du-Havre*, commandé par M. Turiault, lieutenant de vaisseau, sont terminées; et ce bâtiment, qui a déjà prouvé son utilité dans l'expédition de la Morée, fait maintenant partie de called'Afrique.

## PARIS, 12 MAI 1850.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU *PRÉCURSEUR*.)

C'est pour lundi bien décidément que la dissolution est annoncée. La proclamation royale dont il avait été question, sera remplacée, d'après les rumeurs les plus récentes, par un article tout simple du *Moniteur*, rédigé par M. Peyronnet, mais corrigé par M. Beugnot, d'un peu de son insolence primitive.

— Les modifications dans le personnel et dans les attributions du cabinet, sont une velléité qui n'a pas eu de suite. Il était question de M. Roy, qui aurait remplacé M. de Chabrol, beaucoup moins inventif que lui, et par lequel d'ailleurs on comptait avoir un peu plus de faveur au centre gauche. MM. de Guernon et de Courvoisier devaient en outre changer de porte-feuille. Le garde-des-sceaux actuel, aurait, disait-on, désiré ce changement, pour se soustraire aux reproches qui lui viennent de toutes parts sur l'invasion de toutes les cours de justice, par des conseillers-auditeurs à la nomination de la Camarilla.

— Point de changement notable dans la santé du roi d'Angleterre. Il paraît que le duc de Clarence est mieux portant que les journaux ne l'avaient fait. Sa Grace toutefois est d'une constitution assez fatiguée et d'un âge avancé.

On dit maintenant que c'est pour le 24 juin, et non pour le 25, que seront convoqués les collèges électoraux. Le roi, assure-t-on, en a parlé lui-même avant-hier à plusieurs personnes.

On ajoute que les ministres paraissent avoir le projet d'ouvrir la prochaine session sans aucun discours de la couronne, et par conséquent sans provoquer une adresse de la chambre.

— Deux journaux assurent avoir appris de Londres, en date du 7 mai, que le duc de Clarence était gravement malade. Cette nouvelle est sans fondement; le 7 mai S. A. R. avait réuni dans un grand dîner tous les membres de la famille royale, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi son frère.

Des paris de 5 contre 1 étaient ouverts à Londres le 8, que le roi Georges IV assisterait aux courses d'Ascott, qui ont lieu dans le mois de juin. (*Gazette de France*.)

— La proclama-tion du duc de Clarence pour voter à la chambre des pairs est toujours entre les mains du lord-chancelier, pour être employée dans le sens du ministère. S. A. R. a déclaré au duc de Wellington que lorsque le ministère croirait en avoir besoin elle se rendrait en personne à la chambre des lords.

(*Idem*.)

— C'est aujourd'hui que M. Dubois devait se présenter devant le conseil royal pour plaider au fond, sans cependant abandonner aucune des réserves de droit qu'il a prises contre la compétence du conseil. Il s'est présenté en effet. La parole a été donnée à M. le conseiller Rendu, faisant office de ministère public. Son réquisitoire n'est à peu de développemens près que la répétition du jugement par lequel le conseil a déclaré qu'il y a lieu à suivre. Seulement M. Rendu a insisté beaucoup sur l'objection soulevée par les journaux, que l'art. 164 du décret de 1811 n'avait en vue que les délits qui blessent l'honneur et la probité; il soutient aussi que les délits de presse sont compris, ainsi que tous les autres, sous le mot de *police correctionnelle*, et qu'ainsi la juridiction universitaire doit s'exercer sur eux. M. Rendu ne conclut à aucune peine déterminée entre les quatre laissées à la discrétion du conseil par l'article 164. Après avoir entendu ce réquisitoire, M.



Dubois demande la remise à huitaine pour répondre et établir ses moyens de défense. Il se fonde sur ce que, s'il a refusé à la dernière audience l'offre d'un délai, faite par S. Exc. le ministre président, c'était surtout pour connaître le réquisitoire et les conclusions de M. Rendu. Cette demande est accueillie et la cause est remise au mardi 18 mai, à midi.

— La Gazette universelle d'Augsbourg, qui a publié avant tous les autres journaux, les protocoles de Londres sur les affaires de la Grèce, contient, dans son numéro du 7 mai, arrivé aujourd'hui, la lettre suivante de Londres, du 24 avril. Les renseignements que donne cette lettre sur les dispositions du ministère anglais, au sujet de l'expédition d'Alger, s'accordent entièrement avec ce que nous n'avons fait qu'indiquer dans notre article d'hier :

« Londres, 24 avril.

L'expédition contre Alger est un des principaux objets dont nos ministres s'occupent dans les conseils de cabinet. Si la France, après la prise d'Alger, avait l'intention d'y laisser garnison ou d'exercer seulement une sorte de protectorat sur les côtes d'Afrique, il ne faudrait pas s'occuper que le duc de Wellington s'y opposât formellement, et qu'une rupture s'en suivit. Le cabinet russe paraît donner aussi la plus grande attention à ce qui se passe dans la Méditerranée, mais il semblerait vouloir attendre l'issue des événements pour régler, en comble, sa conduite ultérieure. Il est certain que le comte de Aberdeen a eu plusieurs conversations avec le prince Lieven, d'Aberdeen a eu les intentions de la cour de Russie à dans le but de sonder les intentions de la France contre Alger, et de faire l'égard de l'entreprise de la France contre Alger, et de faire adopter au prince les vues du ministère anglais. Mais il paraît que lord Aberdeen, ayant échoué dans ses premières ouvertures, a suspendu ses démarches à ce sujet. Notre ministère a recommandé sérieusement au pacha d'Égypte de s'abstenir de toute participation à l'expédition française. Il ne peut, en effet, nous être indifférent de voir la France sur un pied d'égalité si grande avec le pacha. Car, quoique l'harmonie règne actuellement entre les deux puissances voisines, un fond de jalousie subsiste toujours, qui peut amener tôt ou tard, entre elles, une lutte où l'Angleterre perdrait un de ses principaux avantages, si la France avait pu, d'ici-là, entrer dans la voie de colonisation, qui est un des fondemens de la force et de la prospérité anglaises. Au reste, Mehemet-Ali y regardera sans doute à deux fois avant de se laisser entraîner par la France dans une alliance contre les états barbaresques, averti comme il l'a été par les pressantes exhortations du cabinet de Londres.

— On a fait circuler à la Bourse une liste de souscription pour une médaille d'argent que les électeurs du collège qui se réunira à la halle aux draps veulent faire frapper en l'honneur des 221 députés qui ont voté pour l'adresse. En moins d'une demi-heure, elle a été remplie de plus de deux cents noms.

— M. Barthélemy va publier vendredi prochain une brochure qui a pour titre : *La bourse ou la prison*; épître à M. Guillebert, receveur de l'enregistrement. L'auteur se trouve dans l'embarras de payer son amende ou de continuer sa captivité pendant six mois. Son épître nous apprendra sa décision. Cette brochure doit paraître chez Denain, rue Vivienne, n° 16.

— On lit dans le *Courier anglais* sur le futur prince de la Grèce :

« L'étiquette du gouvernement anglais exige que toute affaire en négociation soit communiquée au public par le parlement. Comme il pourra se passer un peu de temps avant que les renseignements relatifs à la Grèce soient prêts à être publiés, de cette façon, nous pouvons dire, en attendant, que nous avons de bonnes raisons pour croire que tout est définitivement arrangé pour que le prince Léopold puisse commencer de suite à exercer le pouvoir suprême dans son nouveau royaume, les trois puissances ayant garanti à S. A. R. la somme qu'il a demandée. »

— La réunion annuelle des jeunes gens de l'Auvergne qui se trouvent à Paris, a eu lieu dimanche dernier au Tivoli d'hiver.

On remarquait parmi les personnes invitées, MM. Lafayette père et fils, Labbé de Pompières, B. Constant, Corcelles, de Schonen, Audry de Puyaveau, Dubois, l'un des gérans du *Globe*. M<sup>rs</sup> Odillon-Barrot avait été prié de présider le banquet : au milieu du repas, il s'est levé et s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

« Dans les tems ordinaires, enfans du même pays, et réunis autour d'un banquet, nous ne songerions qu'à nous livrer aux épanchemens de l'amitié, à nos relations de bon voisinage ; nous échangerions avec bonheur les souvenirs de nos montagnes ; mais, à la veille du combat qui va se livrer, et dans lequel est si fortement engagé l'avenir de notre France, le vote surtout, Messieurs, car, jeunes encore, c'est toute votre vie civile et politique qui est mise en question, une seule pensée me préoccupe ; que notre toast soit donc un vœu pour l'heureuse issue de ce combat.

« Au triomphe des idées libérales ! A notre grande et mémorable réforme politique ? commencée il y a quarante ans par nos pères. Puisse-t-elle s'accomplir et se consolider par la seule puissance de la raison, par la seule influence du bon sens, de ce bon sens qui est comme éternelle dans nos mœurs, et qui dicta jadis l'immortelle déclaration de droits à ce grand citoyen que l'Auvergne a vu naître, mais que revendiquent les deux mondes. »

Nous regrettons de ne pouvoir donner place à tous les toasts

et à toutes les réponses : nous choisissons les discours de MM. Lafayette père, de Benjamin Constant.

*Réponse du général Lafayette au toast qui lui avait été porté.*

« Messieurs,

« Depuis le jour où, dans votre dernier banquet, vous me fîtes éprouver les douces illusions du pays natal, j'ai eu le bonheur de revoir nos montagnes chéries, nos belles vallées ; nos excellentes et laborieuses populations. Elles m'ont retracé les impressions de près de trois quarts de siècle. Vous savez quels témoignages d'affection et de confiance m'y ont été prodigués ; mais il est pour nous, contemporains de l'ancien régime, une sorte de jouissance dont vous, Messieurs, nés dans une autre atmosphère, ne pouvez pas avoir une juste idée : je veux parler de la comparaison de l'Auvergne modifiée par la révolution avec la précédente Auvergne de la féodalité, de la taille, des dîmes, des corvées, de l'inégalité des castes, des droits et des impôts, d'un arbitraire soi-disant légal et d'une jurisprudence barbare. Ces vicieuses resteraient reléguées dans les mémoires du tems et dans les dernières déclarations de l'antique monarchie, effacées depuis en grande partie par les conditions de la Charte, si les menaces contre-révolutionnaires d'un parti toujours hostile, si même les inquiétudes d'un royalisme et d'une aristocratie moins déraisonnables ne reportaient notre pensée vers les sources premières et intarissables de l'absolutisme et du privilège.

« Sans doute ces projets insensés se briseraient contre la puissance équivoque d'un grand peuple. Ce n'est pas en vain que la patrie invoquerait ce courage des citoyens dont notre président, dans une circonstance récente, nous a si bien parlé, au nom et aux applaudissemens des électeurs de la capitale.

« Mais il va bientôt s'agir d'un appel régulier et légal aux collèges électoraux. C'est à leur énergie qu'il appartient de justifier la confiance nationale, en assurant la liberté et le repos de la France. Ce n'est pas nous, électeurs privilégiés de la Charte, qui approuverons les restrictions électorales qu'elle impose aux droits imprescriptibles et communs de tous les citoyens, ni les exigences d'âge et de fortune assignées à l'éligibilité ; mais il nous est doux de penser que la raison publique, en amalgamant avec nous les sympathies, les vœux de la nation entière, nous donne tout l'appui de sa force patriotique et de cette coopération dans laquelle se distingue la jeunesse auvergnate, qui m'est chère à tant de titres. C'est en revanche le premier devoir des électeurs de n'envoyer que des députés dévoués à tous les droits et à tous les intérêts populaires, pénétrés de cette vérité, que le premier besoin des sociétés est d'être gouvernées le mieux et au meilleur marché possible, et déterminées à n'accorder l'argent du peuple, placé sous la sauvegarde de leur conscience, qu'après avoir obtenu les institutions et les garanties que la France réclame de toutes parts.

« Voici, Messieurs, le toast que je vous propose : Aux trois départemens du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire ; aux prochaines élections ! et puissent l'indépendance et l'énergie électorales assurer la liberté, le repos de la France, et les garanties devenues plus que jamais urgentes et nécessaires ! »

*Réponse de M. Benjamin Constant.*

« Messieurs,

« Je vous remercie de l'approbation que vous accordez à ma conduite : j'ai tâché de la mériter, je continuerai. Il y a aujourd'hui moins de mérite qu'à toute autre époque. Quand des ministres méticuleux et faibles nous promettaient des garanties dont ils attribuaient le retard à notre impatience, nous pouvions rester indécis, nous pouvions craindre d'ajourner le bien en voulant le hâter par des efforts qu'on nommait intempestifs. Il n'en est plus de même : ce n'est plus le bien qu'on nous annonce, c'est le mal dont on nous menace. Des écrivains que le pouvoir ne réprime ni ne désavoue, tandis qu'il déploie contre d'autres tant d'implacables rigueurs, provoquent à la violation de toutes les lois, à la destruction du petit nombre de sauvegardes qui, par miracle, nous sont échues en partage. Tantôt ils réclament pour les accusations politiques des cours prévôtales par ordonnance ; tantôt, par ordonnance encore, ils veulent changer cette loi d'élections qu'ils ont déjà faussée. Mais la faction dont ils sont les organes sent que, pour être élue, il faut qu'elle s'élise elle-même, qu'elle s'élise seule. Enfin, n'osant rétablir la honteuse censure, ils veulent étouffer la presse par des sévérités excessives et répétées, et par des traitemens qui soulèvent l'indignation de toutes les âmes généreuses et font frémir l'humanité. Et quand on réclame, non pas l'impunité, non pas l'indulgence, mais la cessation de la confusion barbare d'écrivains coupables ou non avec les hommes que la morale et la société flétrissent plus encore que la loi, leur insolente ironie vous oppose l'égalité.

« En effet, Messieurs, cette faction qui veut ressaisir tous ses privilèges ne connaît d'égalité pour le peuple que l'égalité des bagnes et de Poissy.

« Jusqu'ici, Messieurs, sauf les exécrables aveux que je vous rappelle, tout est encore sur le terrain légal. L'illegalité n'est qu'en paroles, méprisons ces paroles insensées, et restons ainsi sur ce terrain qui fait notre force. Jeunesse éclairée et courageuse, amour pour la liberté dont vous êtes si dignes, respect à la loi qui fonde la liberté ! Que si nos ennemis sortent de cette enceinte sacrée, nous n'aurons rien à nous reprocher. Notre conscience doublera notre énergie, et ce ne sera pas notre faute si nous les rencontrons ailleurs.

« Messieurs, les élections approchent ; que tous les Français, citoyens, électeurs, écrivains, députés, fassent leur devoir ; honneur surtout à ces organes courageux d'une opinion forte et sage, qui voudraient prévenir les désordres et qui s'immolent pour remplir cette salutaire et noble mission.

« Aux électeurs est confié le sort de la France ; qu'ils ne se préoccupent pas d'un vain bruit qui n'est destiné qu'à les effrayer. Leurs votes sont à eux ; la fraude, s'ils le veulent, est impossible ; la loi les protège, elle les arme contre la fraude. Qu'ils usent avec calme et avec courage de cette arme légale. Une faction est bien faible quand elle n'a que la ressource du crime. Ne laissons donc à cette faction qui s'agit que celle du crime d'un coup d'Etat : elle n'osera pas le commettre.

« Aux électeurs indépendans de la France, à ceux de l'Auvergne, qui ont déjà glorieusement manifesté leur indépendance ! à la coopération de cette jeunesse active dont l'âge heureux surmonte si bien les obstacles matériels ! à l'union de toutes les générations pour la défense de ce gouvernement constitutionnel promis et toujours éludé, mais qui a pour lui les sermens du trône et la volonté de tous les Français, à l'exception de quelques rebelles ! »

— La polémique ministérielle est montée à un excès d'impudence grossière, à un cynisme de haine, qui ne saurait être égalé que par le dégoût public. Nous dédaignerions même d'en parler, si l'expérience de nos troubles civils ne nous faisait voir dans ces ignobles fureurs un symptôme sérieux.

Hier, l'organe le plus avisé de la faction, la *Gazette de France*, disait d'une portion de la chambre :

« Il ne faut pas que trente misérables, sans foi ni loi, fassent pencher à leur gré la balance des affaires publiques. »

Quels sont donc les misérables qui tiennent un pareil langage ? Nous ne voulons point les insulter au point de les nommer. Mais la France saura que les hommes auxquels le pouvoir fait prodiguer de si lâches injures sont des députés, des citoyens, quelques-uns célèbres, tous également honorables : MM. Hyde de Neuville, de Preissac, de Cambon, de Beaumont, Agier, de Leyval, de Sainte-Hermine, de Lézardière, Delalot, de Cordoue, etc., etc. ; voilà ceux que les scribes de M. de Polignac ont ainsi qualifiés.

M. de Chateaubriand, dont le caractère et le génie sont l'honneur et la gloire de la France, est un misérable ! car il adhère publiquement à la conduite de ses loyaux amis ; sa conscience vote avec la leur.

Ils sont des misérables tous ceux qui ont adopté cette adresse que va sanctionner la France électorale ! Enfin, il faut être un misérable, ou croire M. de Polignac un grand ministre !

Un pareil délire, dans les agens du ministère, n'est-il pas un avertissement ? Quoi ! vous en êtes arrivés à isoler tellement la royauté, que vous, ses ministres, vous insultez ses plus fidèles amis, comme on l'aurait fait en 1793. C'est un sot plagiat du langage de ces tems affreux. Ce sont ces mêmes diffamations aveugles qui confondent tout, révoltent le bon sens, et ne pourraient servir que comme prélude de proscription. Serait-ce la pensée du ministère, quand il permet à ses écrivains officiels ce dévergondage furieux ? Croit-il qu'à tout risque, il est toujours bon de rabaisser les noms les plus honorables, au niveau des plus basses insultes, pour préparer plus tard contre eux d'odieuses persécutions ?

S'il en est ainsi, nous lui dirons qu'il se trompe grossièrement. Il ne lui est pas donné d'abaisser d'un tel degré des hommes que la France honore de toute son estime. Il ne peut les salir, même en mettant sur eux les mains de ses sbires littéraires. Il apprend seulement à la France ce qu'elle aurait à craindre si elle laissait s'affermir le joug d'une faction ingrate à tous les services, implacable à tous les talens, ennemie jusqu'à la fureur de tout sentiment généreux.

## LIBRAIRIE.

(4774) LOUIS BABEUF, éditeur, rue St-Dominique, n° 2.

## NOUVELLE PUBLICATION.

SOUS PRESSE :

## LETTRES A JULIE

SUR

## L'ENTOMOLOGIE,

Suivies d'une Description méthodique de la plus grande partie des Insectes de France ; ornées de Planches dessinées et gravées par M. LANVAIN et DUMÉNIL.

PAR M. E. MULSANT.

4 vol. in-8°. — 36 fr.

Le premier volume paraîtra le 20 mai.

Mémoire sur une nouvelle Méthode de guérir radicalement les DARTRES, d'après un travail sur cette matière, présenté et admis à la Faculté de médecine de Paris, le 4 janvier 1825.

Quatrième édition, revue et augmentée.

Le docteur BELLIOZ vient de publier la 4<sup>e</sup> édition de son

